

Depuis près d'une décennie, nous assistons à une vague massive de programme de rachats d'actions suite à l'assouplissement de la réglementation française autorisant les rachats de ses propres actions par une société cotée en bourse dans la limite de 10 % du capital. Au total, les sociétés cotées en France ont déclaré aux autorités près de 3 000 programmes de rachat d'actions. Certaines sociétés lancent systématiquement chaque année un programme et notamment dans le secteur des établissements financiers. Axa, BNP Paribas, Société Générale ont une politique de rachat très active en récidivant dans leurs annonces de programmes chaque mois avril depuis 1999. Mais ces opérations touchent également des sociétés et des établissements financiers plus modestes. A partir d'un panel de 13 établissements financiers cotés sur différents compartiments d'Eurolist, nous nous intéressons aux motivations annoncées puis déclarées lors des rachats. Pour cela, nous avons analysé les résultats des rachats réalisés pour chaque programme et parfois mois par mois pendant 10 ans. L'analyse des motivations et des prix de rachat nous amène à dresser un bilan de l'importance des montants des rachats des établissements financiers et montrerait que les motivations constatées lors des rachats des grands groupes seraient plus variées en recourant notamment à l'annulation des titres.

Après la présentation du cadre réglementaire, nous abordons les motivations annoncées dès le lancement du programme et celles déclarées lors des rachats d'actions. Puis nous dressons un bilan des caractéristiques des prix de rachat et des prix de cession.